

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Le Propriétaire Gérant, A. G. ALLIER.

Étampes. — Imprimerie de A. G. ALLIER.

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne.
Réclamations... 30 c.

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr.
Six mois... 7 fr.
2 fr. en sus, par la poste.
Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 8,974 fr., versés par 67 déposants dont 7 nouveaux.

Il a été remboursé 9,543 fr. 64 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 4,750 fr., versés par 30 déposants dont 1 nouveau.

Il a été remboursé 4,837 fr. 25 c.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 4,979 fr., versés par 12 déposants dont 1 nouveau.

Il a été remboursé 140 fr.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 5,743 fr., versés par 36 déposants dont 3 nouveaux.

Il a été remboursé 1,735 fr. 43 c.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 2,297 fr., versés par 13 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 200 fr.

Police correctionnelle.

Audience du 28 Février 1877.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants :

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— MICHAU Alfred-Zéphirin, 30 ans, terrassier à Etampes; 3 jours de prison et aux dépens, pour violences et voies de fait.

— GARNIER Charles-Hippolyte, 50 ans, né à Lille, fleur, sans domicile fixe; 2 mois de prison et aux dépens, pour vagabondage.

— TREVENOT Louis-Eugène, 20 ans, né à Etampes, ouvrier vannier, sans domicile fixe; 4 mois de prison et 50 fr. d'amende, pour bris de clôture; et 5 fr. d'amende et aux dépens, pour ivresse manifeste.

— SILVESTRE Cantien-Frédéric, 45 ans, cultivateur à Janville, commune d'Avours; 67 fr. 65 c. d'amende, 5 jours de prison et aux dépens, pour coupe et enlèvement frauduleux de bois d'essences diverses.

— GARNIER Athalie, femme Vincent, journalière à Buno-Bonnevaux; prévenue de vol, renvoyée des fins de la poursuite, la prévention n'étant pas suffisamment établie.

Soirée de Bienfaisance.

Au moment où les journaux de tout format enregistrent les efforts tentés, même par les plus petites localités, pour venir en aide aux ouvriers lyonnais privés de travail, nous sommes heureux d'annoncer que, sous le patronage de l'administration municipale, — un artiste de notre ville, dont la modestie n'a d'égale que son talent, — M. Richou père, — prépare une conférence, très-intéressante, qui aura lieu sous peu de jours dans la grande salle de l'Hôtel de-Ville.

L'artiste conférencier traitera de l'histoire de la découverte de la photographie, — la biographie de Daguerre, — ses rapports avec Niepce, — les progrès de la photographie pendant la vie de Daguerre et ceux accomplis depuis sa mort, — enfin des services qu'on est en droit d'attendre de cet art.

Nous ne doutons pas que le public ne veuille s'associer à la généreuse pensée de M. Richou, en saisissant l'occasion qui est offerte à la ville d'Etampes d'apporter son obole dans l'escarcelle d'une population en lutte contre la misère.

Nous indiquerons le jour et l'heure de cette soirée charitable.

Théâtre d'Etampes.

Nous possédons les éléments nécessaires pour répondre aux nombreuses questions qui nous sont adressées, relativement au théâtre, dont les portes sont restées closes depuis le 24 janvier : est-ce à dire que des spectacles n'aient été offerts ou que de nombreuses démarches n'aient été faites? — Evidemment, non. — La grande difficulté était d'obtenir des représentations dans des conditions, sinon égales à celles données par l'excellent noyau qui a défrayé si agréablement nos loisirs du mois de janvier, mais de rencontrer des spectacles assez sérieux pour soutenir la comparaison.

Cet *niveau bleu* avait été déniché et devait prendre son vol dans la direction du théâtre d'Etampes, pour y roucouler, demain 4 mars, ses plus jolis airs, lorsqu'une indisposition subite est venue entraver son essor.

Heureusement ce n'est que partie remise, car le dimanche 11 mars, les habitués du théâtre auront l'avantage d'applaudir M^{lle} Scriwaneck dans plusieurs pièces de son charmant répertoire.

Nous donnerons, samedi prochain, le programme complet du spectacle, qui promet d'être attrayant.

Manufactures, Fabriques, Usines, Chantiers et Ateliers.

Au moment où va s'ouvrir la saison de reprise des travaux, la Commission chargée de veiller, dans l'arrondissement d'Etampes, à l'exécution de la loi du 19 mai 1874, sur le travail des enfants occupés dans l'industrie, croit devoir rappeler à tous les chefs de manufactures, fabriques, usines, chantiers et ateliers, la nécessité de se conformer aux dispositions de cette loi, en ce qui concerne les conditions d'admission des enfants dans leurs établissements.

Elle leur rappelle notamment : qu'en principe cette admission ne peut avoir lieu avant l'âge de douze ans révolus; qu'à partir de cet âge les enfants ne peuvent être employés plus de douze heures par jour, divisées par des repos; qu'avant l'âge de quinze ans accomplis aucun enfant ne peut être admis à travailler plus de six heures par jour, s'il ne justifie par la production d'un certificat de l'instituteur ou de l'inspecteur primaire, délivré gratuitement sur papier libre, et visé par le maire, qu'il a acquis l'instruction primaire élémentaire; que jusqu'à l'âge de seize ans révolus les enfants ne peuvent être employés à aucun travail de nuit; que les garçons âgés de moins de seize ans et les filles âgées de moins de vingt-un ans ne peuvent être employés à aucun travail par leurs patrons les dimanches et fêtes reconnues par la loi, même pour rangement de l'atelier; qu'enfin en cas de contravention à ces prescriptions de la loi, les manufacturiers, directeurs ou gérants d'établissements industriels et les patrons sont soumis à des amendes prononcées par le tribunal correctionnel.

La Commission espère que ce simple avis suffira pour assurer l'exécution de la loi et pour disposer les chefs d'établissements et les patrons à ne pas se prêter, par une contravention, à ce que certains enfants abandonnent prématurément l'école.

Les Membres de la Commission de surveillance, pour l'arrondissement d'Etampes,
DELANOUE, président; D^r BOURGEOIS,
DELERUE, M^{rs} de SELVE, D^r CARASSUS.

Causerie.

Est-ce qu'on n'a pas, quelque part, comparé le terme du loyer au cap des Tempêtes? Cette comparaison me semble fort juste. Oui, il est bien difficile de franchir sans encombre ce cap fameux, quand le navire manque de lest nécessaire, quand la bourse se trouve dégarinée! De plus, lorsque tous les trois mois, les voitures de déménagement sillonnent les rues, ces voitures ne ressemblent-elles pas à des navires, battus par les vagues sur une mer orageuse contenant avec peine leur précieux chargement? Heureux le pilote qui arrive au port, je veux dire au nouveau logement, sans faire naufrage, ou tout au moins sans subir quelque avarie ou sans laisser quelque épave! Ici, il ne s'agit que de Paris. En province, même à Etampes, tout se passe tranquillement. On s'installe avec précaution dans une maison que l'on a préparée avec soin; on prend racine dans le terrain qu'on a choisi et on y reste jusqu'à la mort, comme ces grands arbres qui ne sont jamais transplantés et qui, entourés de jeunes rejetons, voient leurs branches tomber les unes après les autres, leurs troncs s'en aller par morceaux avant de périr sous les coups du Lucheron. Dans les petites villes, un déménagement est chose grave, il prend même les proportions d'un événement; et le soir, au coin de son feu, le vrai provincial — s'il en reste encore! car tout s'en va! — se rappelant les émotions de son existence et les dates importantes de sa vie, note avec le même soin l'époque de son mariage, la naissance de son premier enfant et le jour de son déménagement.

A Paris, c'est autre chose. Les changements d'habitation sont fréquents et, en quelque sorte, passés dans les mœurs. C'est vraiment un des côtés pittoresques de la vie parisienne. On ne peut guère sortir, à l'époque du terme, sans se heurter à des commodes ou à des buffets en promenade. Pauvres meubles! ils ont une singulière allure au grand air, d'autant plus qu'ils se présentent toujours sous des aspects inusités, démontés en plusieurs morceaux qui semblent se chercher sans pouvoir se joindre. Les glaces détachées des murs font étrange mine sur les crochets des commissionnaires et paraissent stupéfaites de refléter des objets et des scènes qu'elles ne contempleront jamais dans leur existence sédentaire.

Un fait curieux à constater, c'est la multiplication du mobilier aux époques de déménagement. Ce jour-là, il sort de tous les coins de l'appartement qu'on abandonne, une foule d'objets dont on ne se savait pas possesseur. C'est comme une génération spontanée de meubles! Il y a comme cela des superfluités, *bibelots* ou souvenirs, qu'on traîne avec soi depuis sa naissance jusqu'à sa mort, sans savoir pourquoi, en les maudissant toujours, sans pouvoir jamais s'en séparer.

Plus que tout autre voyage, le déménagement est sujet aux incidents pittoresques et aux aventures désagréables. Un beau jour, Privat d'Anglemont, le célèbre bohème, voulut changer de logement. Son mobilier se composait de quelques meubles, parmi eux un piano. C'était en 1848, un jour d'émotion populaire. Privat d'Anglemont place ses meubles sur une charrette à bras, et avec un ami poussant la voiture il part pour son nouveau logement. En passant sur la place de la Bastille, nos déménageurs sont arrêtés par un encombrement. La foule était gaie, elle ne demandait qu'à s'amuser et ne cherchait que l'occasion de rire. « Un piano! » crie un gamin. La nouvelle se répand comme une traînée de poudre, on s'assemble autour de la voiture; « si on dansait! » dit une jeune fille; la proposition est acclamée moitié de gré, moitié de force. Privat est hissé dans sa voiture, obligé de se mettre tant bien que mal au piano et de jouer des contredanses. Quand on le laisse libre il faisait nuit, et, en arrivant à son nouveau logement, il eut six heures de location de voiture à payer. Ce fut le seul bénéfice qu'il retira de son déménagement musical. Ajoutez que le piano avait deux cordes cassées et qu'il avait besoin du racordeur! Heureusement tous les musiciens qui déménagent ne sont pas exposés à de telles aventures! Ce qui, ce me semble, est aussi assez rare, c'est la manière de déménager dont se servit un autre bohème assez original. Il déménagea par la cheminée. Ne vous ré-

criez pas! Ne dites pas que jamais matelas ni commode ne purent passer par l'étroit tuyau d'une cheminée. Je le sais bien et notre bohème ne l'ignorait pas. S'il déménagea par la cheminée, c'est au moyen d'une opération spéciale consistant à livrer ses meubles aux flammes. Rassurez-vous, les meubles étaient rares, ils n'étaient pas en bois de boule, même pas en noyer! Il en recueillit précieusement les cendres, les plaça dans des sacs avec les étiquettes : *lit, chaise, table*, etc. L'holocauste accompli, il descendit les six étages, passa le front haut devant la loge, en disant au concierge d'un air majestueux : « Je vous laisse mes meubles en paiement de ce que je vous dois. » Il serait intéressant de savoir quelle figure fit le concierge en constatant dans quel état lui était livré le mobilier; malheureusement notre bohème négligea d'aller s'en informer, de sorte que le mystère n'a jamais été éclairci.

Que conclure? Hélas! tous les déménagements se terminent par un déménagement indispensable. Nous ne pouvons pas goûter à notre aise le repos et la tranquillité, nous n'avons pas sur cette terre de logement éternel!

Ainsi toujours poussés vers de nouveaux rivages,
Dans la nuit éternelle emportés sans retour,
Ne pourrions-nous jamais sur l'océan des âges
Jeter l'ancre un seul jour?

Nous nous installons, nous comptons rester là longtemps, nous plantons les arbres dont nous espérons cueillir les fruits, et tout d'un coup il nous faut déménager pour le dernier logement... le cimetière. C'est un peu triste pour finir une causerie! que voulez-vous? nous sommes en carême!

M. Victor CHOLET et Etampes.

Nous n'avons plus à faire l'éloge de M. Victor Cholet. Les lecteurs de *L'Abelle* le connaissent bien. Ce que nous tenons seulement à constater, c'est que son talent merveilleux n'a fait que grandir. Après quatre années, nous retrouvons chez notre poète si sympathique la même facilité, la même souplesse dans cette gymnastique de la mémoire qui exécute, sans aucun effort apparent, de véritables tours de force. Il se joue des difficultés, les obstacles qu'on se plaît à accumuler sur sa route ne l'arrêtent pas, et les rimes les plus fantastiques viennent finir tout naturellement un vers qui coule de source. Ce qu'il y a surtout de prodigieux dans le talent de notre poète, et ce que Pradel lui-même ne fit jamais, c'est une improvisation simultanée sur plusieurs sujets. Lundi dernier, M. Cholet a improvisé sur vingt-quatre sujets à la fois. Il est inouï ce qu'il faut déployer dans cet exercice de présence d'esprit et de mémoire. Aussi croyons-nous être l'interprète de toutes les personnes qui ont entendu M. Cholet à l'Hôtel-de-Ville, en le remerciant ici du charme réel qu'il nous a fait goûter. Pendant cette séance, qui a duré deux heures et demie, il a abordé les sujets les plus variés,

Passant du grave au doux, du plaisant au sévère, et ne se reposant de l'improvisation que pour déclamer des poésies pleines du meilleur patriotisme, comme *la dernière Cartouche* et *les Curassiers de Reischaffen*, ou assaisonnées d'une spirituelle ironie, comme *le Shah et la Puce*.

Aujourd'hui, dans cette gerbe abondante de poésies recueillies dans toutes les séances que M. Cholet a données dans notre ville, nous ne prendrons que ce qui a rapport plus directement à Etampes. La moisson sera encore assez belle.

Voici, d'abord, un sonnet sur le clocher de Notre-Dame; à tout seigneur tout honneur. Le clocher et l'église méritent bien un long poème, ils l'ont dans ce sonnet :

Le matin quand la brise en doux parfums s'exhale,
Quand le corbeau croasse au sommet de la tour,
Du haut de ce clocher, prière matinale,
L'airain dit aux mortels : debout, voici le jour!

Lorsque la nuit revient et que la lune pâle
Sur les coteaux ombreux vient trôner à son tour,
Le clocher vibre encore, et l'horizon d'opale
Entend monter au loin comme un hymne d'amour.

Désormais tu n'as plus, vieille cité d'Etampes,
Des splendeurs d'autrefois; tu ne vois plus les hampes
Des étendards vainqueurs s'étaler à tes yeux,
Mais tu gardes toujours les dentelles de pierre
De ton pieux clocher, qui porte la prière,
Ainsi qu'aux jours passés, dans les hauteurs des cieux!

Après le clocher de Notre-Dame, c'est la tour de Guinette qui recevra les hommages du poète. Lisez ce triole, il est bien en harmonie avec la vieille tour qu'il célèbre.

A GUINETTE.

Guinette, en ta sombre demeure,
Jadis une reine a pleuré;
Auguste avait dit : qu'elle meure!
Guinette, en ta sombre demeure,
L'Eglise, d'un bras assuré,
Défendit son cœur ulcéré.
Guinette, en ta sombre demeure,
Jadis une reine a pleuré!

Mais aujourd'hui dans la poussière
Restent couchés tes vieux créneaux,
Tu fus longtemps puissante et fière;
Mais aujourd'hui dans la poussière,
Jamais la trompette guerrière
Ne fait résonner tes arceaux.

Mais aujourd'hui dans la poussière
Restent couchés tes vieux créneaux.

Tes hautes et fortes murailles
Malgré le temps ont bravé tout;
Le vent s'engouffre en tes entailles :
Tes hautes et fortes murailles
Comme un géant restent debout.
Comme un géant dans les batailles,
Tes hautes et fortes murailles
Malgré le temps ont bravé tout.

Comme un témoin de notre histoire,
Tu rappelles nos grands exploits,
Les jours de triomphe et de gloire
De tes preux, les anciens Gaulois.
Leurs neveux, gardant leur mémoire,
Réveurs, écouteront ta voix!
Comme un témoin de notre histoire,
Tu rappelles nos grands exploits!

Pendant que nous parlons des monuments de notre cité et de ses souvenirs, citons ce quatrain sur l'Hôtel-de-Ville.

Avec son toit coquet, ses tourelles antiques,
Avec son fier pignon, ses élégants portiques,
Il est des temps passés un charmant souvenir
Qu'il est bon de garder dans les jours à venir.

Maintenant voici une ode à la Juine. Cette poésie coule entre les rimes *imposées* par les auditeurs avec la même l'impitoyable que le ruisseau de nos prairies entre les rives que la nature lui a données.

A LA JUINE.

O Juine, quand revient l'aurore,
Quand l'oiseau reprend sa chanson,
Sitôt que l'aube est près d'éclorre,
Je viens m'asseoir près d'un buisson;
Le vent qui passe et qui soupire
Comme une harpe qui s'inspire
Vient frissonner dans le roseau;
Et, quand revient le triste automne
Son chant se mêle, monotone
Au murmure de l'eau.

J'aime à suivre dans la vallée
Tes méandres et tes contours,
Sous l'ombre de la verte allée
De ta rive ombreuse.

Assis près de ta rive ombreuse,
Je vois une foule nombreuse
De goulons cherchant la fraîcheur;
Et je vois, sautillant de joie,
Sur la branche, qui tremble et qui ploie,
Le gai martin-pêcheur.

J'aime bien la tour de Guinette
Dominant le sombre coteau,
Les vergers où croît la reinette
La tour où s'enfuit le corbeau;
Pourtant à ma lyre timide
Juine, plaît mieux ta rive humide,
Mon âme y trouve plus d'espoir
Surtout quand Phébé palissante
Vient s'y refléter frémissante
Comme en un pur miroir.

De là, dans les flots de lumière
Je vois rayonner le clocher,
Je vois ton sigrette, ô bruyère,
Orner les sommets du rocher;
A cette heure mystérieuse
Où loin de la foule rieuse
Près de toi je pourrai venir,
O Juine à la rive fleurie,
Je retrouve dans la prairie
Un heureux souvenir.

Il me semble que les habitants d'Etampes n'auront pas à se plaindre de notre poète. Il a bien compris et bien chanté tous les souvenirs de notre cité. Pour finir, *paulo majora canamus*, et lisons ces vers, dédiés au Coq-en-Pâte, demandés par un des auditeurs de la séance de l'Hôtel-de-Ville.

AU COQ-EN-PÂTE.

Quand l'ouvrier, lassé d'un pénible voyage,
Viendra te demander un abri pour le soir,
Auberge, ouvre-toi vite, et qu'il trouve en partage
Un bon lit pour dormir : le sommeil rend l'espoir.

Ton enseigne lui plaît, ô vaillant *Coq-en-Pâte*,
Car toujours il trouva chez toi de bons repas;
Et près du voyageur on s'empresse, on se hâte,
Que d'hôtels plus brillants qui ne te valent pas!
Partant le lendemain il reprendra sa route,
Coq-en-Pâte, il dira tes charmes, tes bienfaits,
Répétant : l'ouvrier qui travaille et qui doute
Trouve ici le repos et d'agréables mets.

Prospre bien longtemps, vieille auberge d'Etampes,
Passe de père en fils à la postérité!
Active tes fourneaux et fais briller tes lampes,
Pour qu'on trouve toujours même hospitalité!
Le poète ici-bas ressemble à l'hirondelle;
Par hasard, sous ton toit, s'il s'abritait, rêveur;
Qu'il puisse avec plaisir y reposer son âile;
Comme l'oiseau, son chant annonce le bonheur.

(A suivre.)

— Nous faisons connaître plus loin les conditions d'un placement tout à fait exceptionnel par sa sécurité et par l'étendue de ses bénéfices. Ce sont 8,000 actions de la *Compagnie des minerais de fer magnétique de Collo*. Cette valeur, toute française, a pour similaire l'action de Mokta, qui a conquis une prime de 1,000 fr. pour 400 fr. versés, soit 250 pour cent.

La similitude des deux exploitations est complète. A Collo, comme à Mokta, l'extraction a lieu à ciel ouvert. Le service de la Marine a accordé à la Société, dans le port même de Collo, un vaste emplacement. Les minerais de fer de Collo sont au moins égaux en qualité à ceux de Mokta. Ils contiennent 68 pour cent de fer et une forte proportion de manganèse. Ils répondent aux besoins de notre métallurgie qui manque de minerai de qualité supérieure, pour compléter la substitution des fers fins et des aciers, aux anciens fers communs.

En supposant que la Compagnie de Collo se borne à extraire 200,000 tonnes par an, le bénéfice annuel serait de **Un million quatre cent mille francs**, car le bénéfice minimum ressort à 7 francs par tonne. L'action recevrait donc un dividende de 430 francs, formant un revenu annuel de plus de 25 pour cent. Pendant la période d'organisation des travaux, un intérêt de 6 pour cent, soit de 30 francs par titre, est attribué aux actions.

Ce placement est d'une sécurité absolue, puisqu'il est garanti par des mines dont la haute valeur est incontestable. Il est immédiatement productif. Enfin, il permet de compter, comme les valeurs similaires, sur la rémunération la plus élevée et sur les plus larges plus-values. Cette souscription est assurée du plus grand succès.

Semaine Financière (D. L.)

Nos rentes ont seules donné lieu à quelques affaires, notre 3 0/0 reste à 73 65 et notre 5 0/0 à 106 65. Le Foncier est meilleur. Le Comptoir d'Escompte très-ferme. Les nouvelles affaires, ou obligations de la Dette Egyptienne couvertes, ainsi que les obligations privilégiées des chemins et port d'Alexandrie, jouissent de la faveur du marché; leurs gros revenus, la sécurité que leur assurent les engagements pris et tenus par le Khédive justifient ce fait. La dette 1876: 227, privilégiée 238 75. Les actions des Comples courants sont en hausse à 655. Nous avons deux émissions dont il faut parler: vu la solidité respective des titres offerts; nous le faisons avec plaisir.

MM. SÈE, banquiers, émettent pour le compte de la Compagnie des chemins de fer de l'ouest-Algérie 16,280 obligations à 263 fr. l'une, rapportant 15 fr. l'an, jouissance du 1^{er} mars 1877. Ces obligations sont payables: 63 fr. en souscrivant, 100 fr. 1^{er} avril, et 100 fr. 1^{er} mars 1877. Ces titres comme toutes les valeurs émises par MM. SÈE, offrent un placement de tout repos.

La seconde émission concerne la Compagnie des Minerais de fer magnétique de Collo (Algérie); elle se compose de 8,000 actions de 500 fr. chacune.

Les actions de Collo représentent une propriété de 3,000 hectares (fond et surface) de Minerais de fer magnétique, c'est-à-dire le plus riche dépôt de matière première qu'il existe en notre industrie métallurgique, et qui lui est indispensable pour se mettre en mesure de lutter avec succès contre la concurrence étrangère. Les souscripteurs des actions de Collo comme ceux de Mokta sa voisine et similaire, sont donc appelés à toucher des primes considérables, non de par le hasard et une seule fois, comme cela a lieu pour les titres à lots; mais, de par une exploitation des plus riches, et régulièrement, c'est-à-dire aux époques ordinaires des paiements de coupon. Ces avantages qui placent les actions de Collo fort au-dessus des meilleures valeurs à lot devaient être bien indiqués pour être saisis.

Du reste, c'est M. Alfred Paz, banquier, bien connu pour la sûreté des placements dont il se charge qui émet les 8,000 actions de Collo; c'est-à-dire que leur souscription ne tardera pas à être couverte.

Ces actions sont émises à 500 fr. et rapportent 6 0/0 l'an, pendant la période d'organisation. On verse: 100 fr. en souscrivant et 150 fr. le 5 avril; les autres versements seront ultérieurement fixés. On souscrit chez M. Alfred Paz, banquier, 16, rue de la Grange-Batelière; au Siège Social, 54, rue de Cléopâtre; et chez tous les Banquiers, Agents de change et changeurs de la province. J.-B. DELVAULT.

Abattoir d'Etampes.

NOMBRE par espèces des bestiaux tués à l'abattoir par les bouchers et charcutiers de la ville, du 22 février 1877 au 28 inclus.

NOMS des Bouchers et Charcutiers.	Espèces						TOTAL.
	Taureaux.	Bœufs.	Vaches.	Veaux.	Moutons.	Porcs.	
Boulland-Boulland..	2	1	1	6	12	4	20
Constancien Raphaël	1	1	3	8	4	1	13
Baudet.....	1	4	4	5			7
Rotier.....	1	1	2	5			8
Gauché.....	1	4	4	8			13
Brossonnot-Lesage.	1	1	4	4			6
Brossonnot-Brosson..	1	3	3	3			7
Marchon.....	1	2	7	4			11
Hautefeuille.....	1	3	8				12
Gillotini.....	1	4	4	4			6
V ^e Chevallier-Nabot.	1	4	4	4			7
Gaurat.....				4			4
Lebrun.....				2			2
Boulland Alexandre.				3			3
Genty.....				4			4
TOTAUX	2	10	27	68	43	1	120

Certifié par le Préposé en chef de l'Octroi, NARGASSIES.

SALLE DE LA ROTONDE

AVIS

A l'occasion de la Mi-Carême, M. Désiré HOYAU fait connaître aux amateurs qu'il donnera, **Mercredi prochain, un Grand Bal de nuit**, paré, masqué et travesti. Un nombreux orchestre animerà les danses. — Le prix d'entrée sera de **2 fr. 50** par Cavalier, et donnera droit à l'entrée de deux Dames.

Avant l'ouverture du bal, **Grande Retraite aux flambeaux** dans les principaux quartiers de la Ville, par la musique de l'établissement.
Le lendemain **Jeu de 2^e Grand Bal.**

M^e JACOB, notaire à Angerville, demande un **Principal Clerc**. — Se présenter. 4-4

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 26 Février. — Du COUËDIC DE KERGOUALER Anne-Marie-Mathilde, rue Saint-Jacques, 49. — 27. BIDONON Marie-Louise, rue du Perray, 60.

PUBLICATION DE MARIAGE.

Entre: MOULLE Honoré-Marcille, 32 ans, boulanger, chaussée du Maine, 44, à Paris; et D^{lle} HOUDY Louise-Augustine, sans profession, rue Sans Pain, 4^e.

DÉCÈS.

Du 26 Février. — VEZARD Charles-Louis François, 38 ans, chaudronnier, rue Saint-Jacques, 131. — 28. JUFFROY Marie-Madeleine, 79 ans, veuve Dubignard, rue de la Cordonnerie, 20.

Pour les articles et faits non signés: **AG. ALIÉS.**

CRÉDIT GÉNÉRAL. — La maison ABEL PILON, de Paris, par une excellente combinaison, offre à tous ses concurrents. (Voir aux annonces)

Musée des Familles, 29, rue St-Roch, Paris, et chez tous les libraires. — Paris, 7 fr. par an; départements, 8 fr. 50 (franco).

SOMMAIRE DES MATIÈRES ET DES ILLUSTRATIONS DE MARS 1877.

Monuments historiques. La Tour de Coucy, par A. Ballue. — *Études morales.* La Belle Arthémise, par P. Célières. — *Les Pages de S. M. Louis XVI.* Adhémar de Rochemore (suite et fin), par A. Genevay. — *Voyage au pays de l'adresse et du hasard.* Petite histoire du jeu et des joueurs (suite), par Eugène Muller. — *La Curie romaine.* Les Portes Saintes, par Armand Dubarry. — *Variétés.* Une escapade de J.-B. Isabey, par Surmay. — *Chronique.* Histoire du mois, par A. de Villeneuve.

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE de COLLO (Algérie).

SAISON ANONYME. — CAPITAL: 5 MILLIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

MM. le marquis d'ASSAS, propriétaire;
LE BRUN DE VIRLOV, Ingénieur civil des Mines;
GUNTZBERGER, Administrateur des Houillères de Saint-Eloi;
Comte de VALLETON, Maître de forges;
De NOMAISON, Ingénieur, Directeur des Mines de Laclapelle;
De BELCOUR *, ancien Capitaine, Chef de Bureau Arabe en Algérie.

SOUSCRIPTION à 8,000 ACTIONS de 500 francs.

Pendant la période d'organisation des travaux, les actions reçoivent un intérêt de 6 pour cent, soit 30 francs par an.

L'action de la Compagnie des Minerais de fer magnétique de Collo constitue un placement de premier ordre et de tout repos. Ces minerais sont de qualité absolument supérieure, égaux à ceux des gites si renommés de Suède et de Mokta.

L'exploitation qui aura lieu à ciel ouvert, fournira aisément 200,000 tonnes par an.

Le prix de revient de la tonne est fixé à 7 francs par les Ingénieurs. Le prix de vente des minerais similaires est de 15 fr. En le réduisant à 14 francs afin d'éviter tout mécompte, il reste, au profit de la Société, un bénéfice de 7 francs par tonne, soit pour 200,000 tonnes, un bénéfice total annuel de UN MILLION QUATRE CENT MILLE FRANCS.

D'après ces calculs, l'action recevrait un dividende de 110 francs, représentant un revenu de plus de vingt-cinq pour cent.

Prix de Souscription: 500 francs.

On verse: En souscrivant..... 100 francs.
Le 5 avril..... 150 francs.
Ensemble..... 250 francs.

Les autres versements seront appelés ultérieurement.

Après le deuxième versement, il sera délivré des Titres définitifs libérés de 250 francs.

La Souscription sera ouverte le Mardi 6 et Mercredi 7 mars à Paris (Au siège social: 31, rue de Provence. Chez M. Alfred PAZ, banquier, 46, rue de la Grange-Batelière.

Et chez tous les Banquiers, Agents de change et Changeurs de Paris et des Départements.
On peut souscrire dès à présent par correspondance. 2-2

VILLE DE MARSEILLE

Emprunt autorisé par la loi du 24 février 1877.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Le Jeudi 8 Mars 1877 à 259,462 obligations 5 0/0

AVEC PRIMES Remboursables à 100 francs

EN 40 ANS. COUPONS SEMESTRIELS DE 6 FRANCS

Payables les 31 Janvier et 31 Juillet: à Paris, au Crédit foncier de France; à Marseille, à la Recette municipale; dans les Départements, aux Trésoriers généraux.

TIRAGES SEMESTRIELS: 15 AVRIL ET 15 OCTOBRE

PRIMES: 300,000 fr. par année, 150,000 fr. par semestre. SOIT PAR SEMESTRE

1 obligation remboursée à..... 100,000
1 — à 10,000 f. 10,000
10 — à 4,000 f. 40,000
150,000

Par exception le premier tirage aura lieu le 15 juin prochain. Les souscripteurs y concourront avec les numéros de leurs titres provisoires.

Prix d'émission: 350 fr. par obligation libérée à la répartition. 352 fr. 50 par obligation libérée dans les délais suivants:

25 fr. » en souscrivant;
77 50 » à la répartition;
75 » du 1^{er} au 40 avril;
75 » du 1^{er} au 40 mai;
100 » du 1^{er} au 40 juin.
352 fr. 50

En raison de l'échelonnement des versements, le premier coupon échéant le 31 juillet 1877 sera de 4 fr. Les titres définitifs seront délivrés jouissance du 31 juillet sans conformité de numéros avec les titres provisoires.

100,261 Obligations sont réservées par préférence aux porteurs de titres des emprunts de la ville de Marseille de 1862, 1863, 1865 et 1867. Ces souscripteurs auront droit dans la répartition à titre pour titre et à une soule en espèces, variant suivant les emprunts et fixée dans un barème distribué aux lieux de souscription.

Par suite, l'ensemble des obligations offertes à la souscription publique est formé de 1^o De 159,198 Obligations;

2^o Du solde des 100,261 Obligations indiquées ci-dessus pour lesquelles les porteurs des anciens Emprunts n'auraient pas usé de leur droit de préférence.

L'admission de ces Obligations aux Bourses de Paris, Marseille et Lyon sera demandée immédiatement après la répartition.

La Souscription sera ouverte A PARIS, au Crédit Foncier de France, rue Nve-des-Capucines, 19. au Comptoir d'Escompte de Paris, rue Bergère, 11.

A MARSEILLE, à la Recette municipale.
— à la Trésorerie générale.
— à la Société Marseillaise de Crédit Industriel et de Dépôts.
— à l'Agence du Comptoir d'Escompte de Paris.

A LYON, à la Trésorerie générale.
— à l'Agence du Comptoir d'Escompte de Paris.
— à la Société Lyonnaise de Dépôts et Comptes courants et de Crédit Industriel.

DANS LES DÉPARTEMENTS: chez MM. les Trésoriers généraux et chez MM. les Receveurs particuliers des finances.

On peut souscrire dès à présent par correspondance, en envoyant les fonds sous pli recommandé; mais les souscriptions par correspondance ne sont reçues que pour six obligations et au-dessus. Les souscriptions par liste ne sont pas admises.

La Souscription sera close le 8 Mars, à 5 heures.

Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique **REVALESCIERE Du Barry**, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

REVALESCIERE

DU BARRY, de Londres.

30 ANS DE SUCCÈS. — 80,000 CURES PAR AN.

La REVALESCIERE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant; combat depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnements, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnements dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraine, surdité, nausées et vomissements après repas ou en grossesse; douleurs, aiguës, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phlogose, (conspiration), dartres, éruptions, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, larvage, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fœtale en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesse, sueurs dures et nocturnes, hydrophilie, gravelle, rétention, les dérègles de la gorge, de l'haleine et de la voix, les malades des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castle-Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhén, Lord Stuart de Derles, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure n^o 65,311.

Venant, le 28 Mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revalescierie m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'émulsière vertu de votre Revalescierie m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé. Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 20 fr. — Les Biscuits de Revalescierie enlèvent toute irritation et toute odeur fœtale en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescierie chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus énervés. En boîtes de 25 tasses, 2 fr. 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 52 et 60 fr. franco en France. — DÉPÔTS à Etampes, chez THAUVAS, 121, rue Saint-Jacques, chez JIFFON, épicier, rue Sainte-Croix, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie}, 26, place Vendôme, et 2, rue Castiglione, Paris

La publication légale des actes de société est obligatoire dans l'un des journaux publiés au chef-lieu de l'arrondissement.

ANNONCES.

(4) Etude de M^e BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n^o 5.

VENTE

De Biens de Mineures,

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE CHALOU-MOULINEUX, Et par le ministère de M^e BARTHOLOMÉ, notaire à Saclas, Commissaire à cet effet,

MAISON

Sise à Chalou-Moulineux, Avec Cour, Jardin et Houscho,

ET CINQ PIÈCES DE TERRE

Sises même terroir, sur divers champsiers, EN 6 LOTS Avec faculté de réunion et de subdivision.

L'adjudication aura lieu le Dimanche 25 Mars mil huit cent soixante-dix-sept, Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que: En exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le 31 février mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré;

Il sera, Aux requête, poursuite et diligence de M. Eugène SAUGER, maître maçon, demeurant à Boisville-la-Saint-Père, canton de Voves (Eure-et-Loir);

« Agissant au nom et comme tuteur légal, « aux termes de l'article 402 du Code civil, de: « 1^o Clémentine-Louise-Adèle Marchand; — « 2^o Eugénie-Louise Marchand; — 3^o Marie-Gabrielle Marchand, ses petites-filles mineures, issues du légitime mariage d'entre M. « Jean-Philippe Marchand et dame Constance-Armanie Sauger, son épouse. »

Ayant pour avoué M^e Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En présence, ou lui dûment appelé, de M. André Marchand, cultivateur, demeurant à Dillonvillers, commune de la Chapelle-d'Annainville, canton d'Aunou (Eure-et-Loir).

« En qualité de subrogé-tuteur dedites mineures, nommé à cette fonction suivant délibération du conseil de famille, du vingt-huit mai mil huit cent soixante-deux, enre-gistrée. »

Procédé, le Dimanche vingt-cinq Mars mil huit cent soixante-dix-sept, heure de midi, en la maison d'école de Chalou-Moulineux, et par le ministère de M^e Bartholomé, notaire à Saclas, commis à cet effet, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des biens dont la désignation suit.

DÉSIGNATION:

Premier lot.

Une MAISON sise à Chalou-Moulineux, canton de Méréville, composée d'une pièce de feu, grenier au-dessus couvert en tuiles; — cour et jardin, houches autour de ladite maison; — le tout contenant trente ares soixante-trois centiares; tenant d'un long M. Léger, d'autre long M. Lecomte, d'un bout la rue de Chalou, et d'autre bout M. Lecomte.

Sur la mise à prix de 700 fr.

Deuxième lot.

Deux ares soixante-seize centiares de terre, champ-tier du Haut-Poirier; tenant d'un long madame Hautefeuille, d'autre long M. Renard, d'un bout M. Rebillé, et d'autre bout le chemin d'Etampes.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Troisième lot.

Cinq ares dix centiares de terre, champ-tier de la Vallée-de-Pussay; tenant d'un long Reliffé, d'autre long plusieurs, d'un bout Nivet, et d'autre bout madame veuve Dramard.

Sur la mise à prix de 20 fr.

Quatrième lot.

Sept ares soixante-cinq centiares de terre, au champ-tier des Roues; tenant d'un long Tiercelin, d'autre long Charolet, d'un bout le chemin de Monnerville à Chalou, et d'autre bout Lerondeau.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Cinquième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, champ-tier du Haut-Poirier; tenant d'un long M. Paul-Auguste Macé, d'autre long Barenton, d'un bout Paul-Auguste Macé, et d'autre bout Rebillé.

Sur la mise à prix de 20 fr.

Sixième lot.

Soixante-un ares soixante-huit centiares de terre, champ-tier du Pail-de-Loup; tenant d'un long Bourreau, d'autre long Lucas, d'un bout le chemin de Grandville, et d'autre bout celui de Thionville.

Sur la mise à prix de 400 fr.

S'adresser, pour les renseignements:

A Etampes, En l'étude de M^e BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

A Saclas, En l'étude de M^e BARTHOLOMÉ, notaire, commis pour procéder à la vente, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;

Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le vingt-huit février mil huit cent soixante-dix-sept.

Signé: **BOUVARD.**

En marge est écrit: Enregistré à Etampes, le deux mars mil huit cent soixante-dix-sept, folio 100 verso, case 4. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes doubles décimes et demi centimes.

Signé: DELZANGLERS.

(2) Etude de M^e BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n^o 5.

VENTE

Sur publications volontaires,

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE VIDELLES,

Et par le ministère de M^e BOUILLOUX-LAFONT, Notaire à La Ferté-Alais, commis à cet effet, DE: 1^o UN

CORPS DE BATIMENT

Contenant cinq espaces, GRANGE, COUR, JARDIN & CITERNE, Sis à Meurbois, commune de Videlles,

En exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le vingt-trois janvier mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré;

Il sera, Aux requêtes, poursuite et diligence de M. Louis Mathurin BERTHOLET, ancien facteur rural, propriétaire, demeurant à La Ferté-Alais;

Ayant pour avoué M^e Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En présence, ou eux dûment appelés, de M. Ferdinand-Jacques Jeulin, cultivateur, et madame Rose-Amelina Gaillard, son épouse, M. Jeulin tant en son nom personnel que pour l'assister et autoriser, demeurant ensemble à Meurbois, commune de Videlles;

Ayant pour avoué M^e Louis-Laurent Chenu, exerçant près le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 100;

Procédé, le Dimanche vingt-cinq Mars mil huit cent soixante-dix-sept, heure de midi, en la Maison d'école de Videlles, et par le ministère de M^e Bouilloux-Lafont, notaire à La Ferté-Alais, commis à cet effet, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, de biens dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Premier lot.

1^o Un Corps de bâtiment contenant cinq espaces, couvert en tuiles, situé à Meurbois, commune de Videlles, distribué en deux chambres à feu, une chambre froide et un cabinet, grenier au-dessus, étable et écurie à côté; tenant d'une part à la cour ci après, d'autre à Louis-Pierre Lefèvre.

2^o Grange de quatre espaces au fond de la cour, couverte en tuiles; tenant d'un long la cour, d'autre le jardin ci-après et Aubin Barre.

3^o Cour devant ces bâtiments, tenant à la rue du Village.

4^o Et un Jardin d'une superficie de huit ares soixante centiares; tenant d'un long Aubin Barre, d'autre Pierre Lefèvre.

Citerne entre la grange et la maison, donnant dans le jardin.

Sur la mise à prix de 2,000 fr.

Terroir de Videlles.

Deuxième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-trois centiares de terre, lieu dit Devant-Retolu; tenant d'un long Girard, d'autre long Philippe Sugy.

Sur la mise à prix de 4,000 fr

Troisième lot.

Dix-neuf ares quinze centiares de terre, aux Haies-de-Bedel; tenant d'un long Félix Hotin, d'autre long Chartier.

Sur la mise à prix de 500 fr.

Quatrième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, à la Cave-Saint-Guenault; tenant d'un long Sugy, d'autre long Girard.

Sur la mise à prix de 480 fr.

Cinquième lot.

Quatorze ares sept centiares de terre, à la Fosse-du-Berceau; tenant d'un long Richard, d'autre long Emile Jeulin.

Sur la mise à prix de 350 fr.

Sixième lot.

Onze ares vingt-trois centiares de terre, à l'Orme-de-Grimery; tenant d'un long Jeulin, d'autre long les héritiers Plisson.

Sur la mise à prix de 300 fr.

Septième lot.

Dix ares vingt-un centiares de terre, à la Mare-Neuve; tenant d'un long Hippolyte Sugy, d'autre long les héritiers Chartier.

Sur la mise à prix de 0 fr.

Huitième lot.

Vingt-deux ares quarante-sept centiares de terre, à la Mare-de-Meurbois; tenant d'un long à Pierre Lefèvre, d'autre long à Urbain Popinet.

Sur la mise à prix de 600 fr.

Neuvième lot.

Un are cinquante-trois centiares de terre, derrière Retolu; tenant d'un long aux héritiers Hardouin, d'autre long la veuve Goubé.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Dixième lot.

Seize ares trente-quatre centiares de terre, à Chêne-Bécart; tenant d'un long plusieurs, d'autre long à Xavier Brizemeure.

Sur la mise à prix de 300 fr.

Onzième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-trois centiares de terre, au Chemin-de-Sainte-Anne; tenant d'un long Richard, d'autre long Louis Brizemeure.

Sur la mise à prix de 350 fr.

Douzième lot.

Quatorze ares vingt-neuf centiares de terre, devant les maisons de Chêne-Bécart; tenant d'un long Ferdinand Jeulin, d'autre long Adrien Jeulin.

Sur la mise à prix de 450 fr.

Treizième lot.

Deux ares cinquante-trois centiares de terre, à la Montagne-de-Montmoyen; tenant d'un long Isidore Sugy, d'autre long à Jean-Louis Jullemier.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Quatorzième lot.

Dix ares cinquante-cinq centiares de vigne, à la Grande-Mare-des-Roches; tenant d'un long à Martin Jeulin, d'autre long à Camion.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Quizième lot.

Sept ares dix-sept centiares de bois, au Chemin-du-Puits-des-Roches; tenant d'un long à Frédéric Sugy, d'autre long à Louis Regasse.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Seizième lot.

Quinze ares quatre-vingt-trois centiares de terre, lieu dit la Fosse-du-Berceau; tenant d'un long à Nicolas Binoux, d'autre long à Adolphe Jeulin.

Sur la mise à prix de 450 fr.

Dix-septième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, au sentier des Vignes; tenant d'un long à Jacques Girard dit Mathieu, d'autre long à la veuve Richard.

Sur la mise à prix de 420 fr.

Dix-huitième lot.

Vingt ares quatre-vingt-trois centiares de terre, devant les portes de Chêne-Bécart; tenant d'un long à Ferdinand Jeulin, d'autre long à Adolphe Jeulin.

Sur la mise à prix de 300 fr.

Dix-neuvième lot.

Vingt ares quarante-deux centiares de terre, derrière la maison à Brizemeure; tenant d'un long à Adrien Jeulin, d'autre long à Louis Brizemeure.

Sur la mise à prix de 300 fr.

Vingtième lot.

Trois ares trente-un centiares de vigne, devant Retolu; tenant d'un long Antoine Métaut, d'autre long à Auguste Hardouin.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Vingt-unième lot.

Six ares trente sept centiares de vigne, même lieu dit; tenant d'un long les héritiers Métaut, d'autre long Nicolas Binoux.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Vingt-deuxième lot.

Douze ares soixante-six centiares de bois, aux Vallées-aux-Frères, lieu dit le Grenier-de-la-Mariotte; tenant d'un long Martin Jeulin, d'autre long Louis Vendange.

Sur la mise à prix de 30 fr.

Vingt-troisième lot.

Huit ares soixante-huit centiares de terre, dans les Housches-de-Meurbois; tenant d'un long Joseph-Charles Brizemeure, d'autre long Xavier Brizemeure.

Sur la mise à prix de 350 fr.

Vingt-quatrième lot.

Cinq ares soixante un centiares de terre, lieu dit à la Mare-de-Meurbois; tenant d'un long à Jeulin, d'autre long à Dominique Chartier.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Vingt-cinquième lot.

Cinq ares soixante-un centiares de terre, lieu dit à la Plaine-Ronde; tenant d'un long à la veuve Barberotte, d'autre long à la même.

Sur la mise à prix de 60 fr.

Vingt-sixième lot.

Six ares douze centiares de terre, lieu dit à la Cave-Saint-Guenault; tenant d'un long à Baptiste Gaillard, d'autre long à Laplace.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Vingt-septième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, lieu dit aux Fourneaux; tenant d'un long à Xavier Brizemeure, d'autre long à plusieurs.

Sur la mise à prix de 20 fr.

Vingt-huitième lot.

Dix ares cinquante cinq centiares de terre, lieu dit Sous-Chêne Bécart; tenant du midi à Métaut, du nord à Battereau.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Vingt-neuvième lot.

Sept ares soixante cinq centiares de terre, derrière les bâtiments ci-après; tenant d'un long à Pierre Lefèvre, d'autre long les héritiers Véron.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Trentième lot.

Trois ares quatre-vingt-trois centiares de terre, au même lieu; tenant d'un long les héritiers Véron, d'autre long à madame Gaillard.

Sur la mise à prix de 60 fr.

Trente-unième lot.

Treize ares soixante-dix centiares de terre, au même lieu; tenant d'un long à Redon, d'autre long les héritiers Girard.

Sur la mise à prix de 480 fr.

Trente-deuxième lot.

Sept ares soixante-cinq centiares de terre, sur le chemin de La Ferté à Meurbois; tenant d'un long Laplace, d'autre long Popinet.

Sur la mise à prix de 80 fr.

Trente-troisième lot.

Sept ares quatorze centiares de terre, lieu dit Derrière-le-Jardin à Jeulin; tenant d'un long Jean-Louis Hardouin, d'autre long les héritiers Véron.

Sur la mise à prix de 420 fr.

Trente-quatrième lot.

Cinq ares dix centiares de terre, lieu dit à la Mare-de-Meurbois; tenant d'un long les héritiers Brizemeure, d'autre long Félix Hotin.

Sur la mise à prix de 80 fr.

Trente-cinquième lot.

Quinze ares cinquante-sept centiares de terre, lieu dit la Terre-aux-Lièvres; tenant du midi les héritiers Véron, du nord madame Gaillard.

Sur la mise à prix de 200 fr.

Trente-sixième lot.

Treize ares vingt-huit centiares de terre, situés à Meurbois; tenant d'un long la veuve Véron, d'autre long les héritiers Doublet.

Sur la mise à prix de 480 fr.

Trente-septième lot.

Deux ares cinquante-cinq centiares de terre, près les bâtiments de Jeulin; tenant du nord auxdits bâtiments, du midi à plusieurs.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Trente-huitième lot.

Quatre ares huit centiares de terre, sur le chemin de La Ferté-Alais à Meurbois; tenant d'un long Lépicier, d'autre long la veuve Véron.

Sur la mise à prix de 70 fr.

Trente-neuvième lot.

Trois ares trente-un centiares de terre, près les maisons de Meurbois; tenant du midi à madame Gaillard, du nord à un sentier d'adresse.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Terroir de Guineville.

Quarantième lot.

Soixante-un ares cinquante-trois centiares de terre, lieu dit à la Remise; tenant d'un long Adrien Jeulin, d'autre long à Ferdinand et Adolphe Jeulin.

Sur la mise à prix de 200 fr.

Quarante-unième lot.

Quinze ares quatre-vingt-quinze centiares de terre, au Buisson-Marin; tenant des deux tongs Adrien Jeulin.

Sur la mise à prix de 420 fr.

Quarante-deuxième lot.

Dix-neuf ares quinze centiares de terre, aux Terres-de-Boutigny; tenant d'un long Auguste Caquet, d'autre long à plusieurs.

Sur la mise à prix de 420 fr.

Quarante-troisième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, au même lieu; tenant d'un long les héritiers Chauvet, d'autre long Baptiste Monceau.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Quarante-quatrième lot.

Six ares trente-huit centiares de bois, lieu dit la Grode; tenant d'un long les héritiers Brizemeure, d'autre long Isidore Hardouin.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Quarante-cinquième lot.

Quinze ares quatre-vingt trois centiares de terre, lieu dit à la Remise; tenant d'un long à Ferdinand Jeulin, d'autre long Adrien Jeulin.

Sur la mise à prix de 450 fr.

Quarante-sixième lot.

Six ares trente-sept centiares de bois, à la Grode; tenant d'un long Isidore Hardouin, d'autre long à Ferdinand Jeulin.

Sur la mise à prix de 30 fr.

Quarante-septième lot.

Neuf ares dix-neuf centiares de terre, aux Terres-de-Boutigny; tenant d'un long Joseph-Charles Brizemeure, d'autre long aux représentants Breton.

Sur la mise à prix de 60 fr.

Quarante-huitième lot.

Sept ares soixante-six centiares de terre, au chemin de Sainte-Anne; tenant d'un long à Antoine Lesage, d'autre long aux représentants Jeulin.

Sur la mise à prix de 30 fr.

Quarante-neuvième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, lieu dit le Tremble; tenant d'un long à plusieurs, d'autre long à madame Gaillard.

Sur la mise à prix de 20 fr.

Cinquantième lot.

Vingt-neuf ares soixante centiares de terre, même lieu dit; tenant du midi Gabriel Girard, du nord à Pierre Lefèvre.

Sur la mise à prix de 420 fr.

Cinquante-unième lot.

Dix ares soixante-onze centiares de terre, lieu dit le Tremble; tenant du nord à Jeulin, et du midi à Battereau.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Terroir de La Ferté-Alais.

Cinquante-deuxième lot.

Trente-trois ares soixante-dix centiares de bois, au Gland; tenant d'un long Hubert Hotin, d'autre long Eugène Jeulin.

Sur la mise à prix de 420 fr.

Cinquante-troisième lot.

Dix-neuf ares quinze centiares de terre, sur le Tertre; tenant d'un long à Suédois, d'autre long à madame Gaillard.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Terroir de Baulne.

Cinquante-quatrième lot.

Trois ares quatre-vingt-trois centiares de bois, à la Pierre-Carrée; tenant d'un long à Pierre Lefèvre, d'autre long aux héritiers Miller.

Sur la mise à prix de 20 fr.

Cinquante-cinquième lot.

Six ares trente-huit centiares de bois, lieu dit le Bois-de-Baulne, indivis avec Savinien Mercier, la veuve Richard, Félix Mazurier et les héritiers Nicolas Sugy.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Terroir de Dannemois.

Cinquante-sixième lot.

Quinze ares quatre-vingt-deux centiares de bois, lieu dit aux Gorges; tenant d'un long à Martin Jeulin, d'autre long à plusieurs.

Sur la mise à prix de 60 fr.

Cinquante-septième lot.

Huit ares quarante-quatre centiares de bois, au Versigny; tenant d'un long à Odile Sugy, d'autre long à Urbain Popinet.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Cinquante-huitième lot.

Quatre ares quatre-vingt-cinq centiares de bois, à la Louvetière; tenant d'un long à Edouard Laurin, d'autre long à M. Bouchard.

Sur la mise à prix de 30 fr.

Terroir de Moigny.

Cinquante-neuvième lot.

Six ares trente-trois centiares de bois, lieu dit au Frecul; tenant d'un long Eugène Jeulin, d'autre long à Jean Mallard.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Soixantième lot.

Douze ares soixante-six centiares de terre, aux Caves; tenant d'un long à Théodore Tremblay, d'autre long à Martin.

Sur la mise à prix de 75 fr.

EN NUE-PROPRIÉTÉ SEULEMENT.

Soixante-unième lot.

Une Grange sise à Meurbois, commune de Videlles, cave dessous, fourrière à côté, couverte en chaume;

Fournil avec grenier au-dessus, couvert en tuiles, à droite en entrant dans la cour, en face les bâtiments de Gaillard;

Cour devant ces bâtiments et de la même largeur;

Jardin contenant deux ares dix centiares, situé le long du mur du fournil, pour aboutir à dix mètres du mur qui se trouve au fond;

Droit de passage le long du fournil, de la largeur de deux mètres, pour aller audit jardin;

Le tout tenant d'un long Gaillard, d'autre long au terrain ci-après;

Terrain de la contenance de deux ares quatre centiares, à côté de la cour et des bâtiments ci-dessus; tenant d'un long à Ferdinand Jeulin, d'autre long à Hutteau et à une place à bâtir, appartenant à madame Gaillard;

Droit de séparer la cour ci dessus d'avec celle de madame Gaillard, à la limite de ses bâtiments jusqu'à l'entrée de la cour, mais de manière à laisser à cette dernière un passage de la largeur de trois mètres trente-trois centimètres, à l'entrée de ladite cour, pour aller à ladite place à bâtir.

Sur la mise à prix de 200 fr

Soixante-deuxième lot.

Deux ares quatre cent

Etude de M^e ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

ATTIRAIL DE LABOUR

A VENDRE

AUX ENCHÈRES.

Par suite de cessation de culture.

En la ferme exploitée par M. SEVESTRE VÉRON, Sise au hameau de Llumery, Commune d'Etampes. Le Dimanche des Rameaux, 25 Mars 1877, à midi, Et jours suivants, s'il y a lieu.

6 Chevaux, 10 Vaches, 2 Taureaux, 250 Moutons, Voitures, Tapissiers, Charrues, Herses, Rouleaux. — Fourrage, Paille, Instruments de culture de toute nature et Objets mobiliers.

SIX MOIS DE CRÉDIT POUR LES PERSONNES SOLVABLES. 2 1

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

Par suite de saisie pratiquée par M^e HOUBOUIN, Huissier à Etampes,

AU DOMICILE DE M. BILLARD, MÉCANICIEN A ÉTAMPES, RUE SAINT-MARTIN, N° 19,

Le Dimanche 11 Mars 1877, à midi,

Par le ministère de M^e ROBERT, Commissaire-priseur à Etampes,

MATÉRIEL ET OUTILLAGE

DE MÉCANICIEN

Comprenant :

Décapoir, Tours, Machines à percer et à tarander, Enclume, Soufflet de forge, Eaux, Pompe élévatoire, Meule, et quantité d'autres outils.

Et divers objets mobiliers, tels que : Pendule, Armoire, Table, Chaises, et autres objets.

Expressément au comptant.

Etude de M^e DARDANNE, notaire à Etampes.

A LOUER

Pour le 1^{er} Octobre prochain,

UN BEL APPARTEMENT

ACTUELLEMENT OCCUPÉ

par M^{me} V^e BROSSARD et M. BROSSARD père, COMPRÉHENSIF

le premier et le second étage de la maison sise à l'angle de la rue de la Juiverie et de la rue Sainte-Croix, et ayant son entrée par le numéro 42 de la rue Sainte-Croix.

S'adresser, pour traiter, audit M^e DARDANNE; et pour visiter, dans la Maison.

Etude de M^e RAVAUT, notaire à Méréville.

A CÉDER

DE SUITE POUR CAUSE DE DÉCÈS,

BON FONDS DE BOULANGERIE

Exploité à Saint-Père-Méréville, Place de l'Eglise.

On donnera un bail à la volonté de l'acquéreur.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter :

Soit à M^{me} V^e Raymond PIALUT, à Méréville;

Soit audit M^e RAVAUT, notaire. 4-2

A CÉDER

TRÈS-BONNE ÉTUDE D'HUISSIER

dans un chef-lieu du canton de l'arrondissement de Chartres, traversé par le chemin de l'Ouest.

S'adresser à M. BOURGINE, huissier à Chartres, syndic de la chambre de discipline. 3-1

VINS DE BORDEAUX.

Alfred PAILHAS, propriétaire vigniculteur à LIBOURNE, près Bordeaux.

Le moyen le plus sûr, le plus économique de se procurer du vrai vin de Bordeaux est de l'acheter au pro-

ducteur lui-même, intéressé à conserver la pureté de sa récolte et la réputation de son crû.

Vins rouges. — Mes récoltes. — En barriques bordelaises

	1873.	1875.	1876.
Cadarsac ordinaire.....	145	125	120
— bon ordinaire.....	160	150	145
Font-Blanche, excellent ordinaire..	190	175	170
Verdot-Villegente, g ^e ordinaire.....	250	215	200
Ripeau, 1 ^{er} St-Emilion, p ^e desserts ou entremets.....	480	380	360
Vins blancs-graves, qualité sup ^{re} ...	180	150 à 180	150 à 180

ENGRAIS LIQUIDE BOUTIN

15 années d'expériences, 3000 certificats d'agriculteurs, plusieurs mentions. Médaille d'Argent, Médaille d'Or. Nous engageons tous les cultivateurs, désireux d'obtenir des récoltes saines et abondantes, à ne faire aucune semence ou plantation, en grande ou petite culture, avant d'avoir lu la brochure expédiée f^o par le fabricant de l'Engrais Boutin, d'un emploi facile et journalier, et qui ne coûte que 15 francs pour un hectare. — S'adresser à M. James Boutin, 96, avenue des Ternes, Paris. 40 7

Avoine Prunier

Primée dans plusieurs expositions, notamment à Paris en 1876, où elle a obtenu une médaille d'or.

Avoine noire de printemps et d'hiver, peu délicate et produisant 3 fois autant que les meilleures avoines connues.

S'adresser à M. Alexandre PRUNIER, agriculteur à Franconville (Seine-et-Oise).

Prix de l'Avoine-Prunier :

De 5 à 20 litres..... 3 fr. » le litre. De 20 à 30 litres..... 2 50 d^e De 30 à 400 et au dessus..... 2 » d^e

Semence par hectare :

A la volée..... 200 à 225 litres. Au semoir..... 150 à 175 litres.

NOTA. Les frais d'envoi sont à la charge de l'acheteur.

FER BRAVAIS (FER DIALYSÉ BRAVAIS)

Seul adopté dans tous les Hôpitaux Ordonné par tous les principaux Médecins

ANÉMIE, CHLOROSE, ÉPUÏSEMENT
PERTES D'APPÉTIT, PAUVRETE DU SANG
FLUEURS BLANCHES, CONSUMPTION

DÉBILITÉ, FAIBLESSE DES ENFANTS
LYMPHATISME, DIGESTIONS DIFFICILES
NÉURALGIES, STÉRILITÉ, PALPITATIONS, ETC.

Le plus bel éloges que l'on puisse faire de ce produit incomparable est de citer les appréciations du Fer dialysé Bravais faites par les premiers médecins de France et même de l'Europe :

« Bien que personne ne puisse assigner de limite aux découvertes de la science, dit un de ces médecins, je doute qu'on puisse jamais trouver un ferrugineux d'une efficacité plus énergique, plus absolue que le Fer dialysé Bravais, possédant des avantages supérieurs à tous les ferrugineux, sans avoir un seul de leurs inconvénients. »
(ENVOI DE LA BROCHURE FRANCO.)

DÉPÔT PRINCIPAL A PARIS.
13, Rue Lafayette (quartier de l'Opéra)
Usine et Fabrique à Asnières

Se trouve dans les principales Pharmacies de France et de l'étranger, où l'on trouve aussi le Sirop, les Pâtes, la Liqueur et les Pastilles de Fer dialysé Bravais.

DÉPÔT à Etampes, chez M. LEPROUST, pharmacien. 4 4

CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

- La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
- Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
- Les Évangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
- DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
- Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
- Géographie. Dernière édition, par Malte-Bran fils, 3 vol. in-8^e, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
- Causes célèbres illustrées, 7 vol. 48 fr.
- Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 350 fr.
- PELLOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8^e. 120 fr.
- BHEHM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8^e. 42 fr.
- L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8^e. 65 fr.
- OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.
- BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8^e. 180 fr.
- CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées 9 gros vol. in-8^e Jésus. 400 fr.
- MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida. 16 magnifiques vol. in-8^e. 350 fr.
- MICHAUD. Biographie, 45 volumes in-8^e. 350 fr.
- MARTIN (Henry). Histoire de France, 17 vol. in-8^e avec gravures. 418 fr.
- LAMARTINE. Correspondance, Mémoires et Poésies, le tout inédit, 7 volumes in-8^e. 52 fr. 50
- LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle, 15 vol. 600 fr. 20 francs par mois.
- DURUY. Histoire de France populaire et contemporaine, 8 vol. in-4^e illustré. 60 fr.
- SEGUR (de). Histoire universelle 7 vol. 37 fr. 50
- DANGEAU. Journal de l'histoire de la cour de Louis XIV. 49 vol. in-8^e. 114 fr.
- LUYNES (de). Mémoires sur la cour de Louis XV, 17 vol. in-8^e. 102 fr.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera rendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles : Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 41 volumes grand format. Prix : 80 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

SAINT-RAPHAËL

Vin fortifiant, digestif, tonique, reconstituant; goût excellent, plus efficace pour les personnes affaiblies, que les ferrugineux, que les quinas. Prescrit dans les fatigues d'estomac, la chlorose, l'anémie, les convalescences.

Détail chez M. INGRAM, et principales Pharmacies, 3 fr.

Maison spéciale pour produits destinés à l'Agriculture.

H. & J. DECONINCK

d'Arras et de Dunkerque. Semences de printemps : Orge Chevalier, Avoine canadienne blanche, Avoine tartarienne noire, Ligence d'Alsace pour la France et la Belgique; Orge anglais; Avoine jaune de Flandre; Bled de mars; Maïs; Graine de Lin de Riga, etc. Engrais : des mers du Sud et tous importation directe de NITRATE DE SOUDE autres Engrais chimiques, dosage garanti sur analyse. Tourteaux de toutes espèces et provenances pour nourriture et pour engrais.

La maison H. & J. DECONINCK a toujours en vente, vers fin septembre de chaque année, environ 40 variétés de blés de semence français et anglais.

LE JOURNAL DES TIRAGES FINANCIERS

(7^e année) Rue de la CHAUSSÉE-D'ANTIN, 18, Paris.

Propriété de la Société Française Financière

(anonyme) au capital de Trois Millions

Est indispensable aux Capitalistes et aux Rentiers. Parait chaque dimanche. — 16 pages de texte.

Liste des anciens tirages.

Renseignements impartiaux sur toutes les valeurs.

ABONNEMENTS

Paris et Départements

3 FR. PAR AN

Abonnement d'essai : 3 mois, 1 fr.

L'ABONNÉ D'UN AN reçoit EN PRIME GRATUITE

Un

beau PORTEFEUILLE FINANCIER

avec un Traité de Bourse de 200 pages.

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné. Etampes, le 3 Mars 1877.

Enregistré pour l'annonce n° Folio Reçu franc et centimes, décimes compris. A Etampes, le 1877.

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
24 Février 1877.	fr. c.	2 Mars 1877.	fr. c.	24 Février 1877.	fr. c.
Froment, 1 ^{er} q.....	22 71	Blé froment.....	22 00	Blé élite.....	22 25
Froment, 2 ^e q.....	21 78	Blé-boulangier.....	19 34	Blé marchand.....	21 50
Méteil, 1 ^{er} q.....	20 20	Méteil.....	17 67	Blé champart.....	20 25
Méteil, 2 ^e q.....	17 55	Seigle.....	43 34	Méteil moyen.....	19 25
Seigle.....	43 44	Orge.....	43 00	Méteil.....	17 75
Escourgeon.....	43 95	Escourgeon.....	41 50	Seigle.....	43 50
Orge.....	43 02	Avoine.....	9 67	Orge.....	43 50
Avoine.....	40 42			Avoine.....	9 25

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 24 Février au 2 Mars 1877.

DÉNOMINATION.	Samedi 24	Lundi 26	Mardi 27	Mercredi 28	Jeudi 1 ^{er}	Vendredi 2
Rente 5 0/0.....	106 00	106 35	106 30	106 45	106 45	106 65
— 4 1/2 0/0.....	103 75	101 75	104 50	104 75	104 75	104 90
— 3 0/0.....	72 75	73 42	73 45	73 45	73 45	73 65